

Nombre :
de Conseillers en exercice 14
de Conseillers présents 9
de Votants : 11

L'an deux mil dix-neuf le 6 du mois de mars ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur André BOULOT , Maire . Date de la convocation le 27/02/19.

Membres Présents : MM. André BOULOT, Dany BOIDE, Hervé MASSONNET, Philippe GEANT, Agnès FRISQUE, Brigitte ROGET, Yannick BLANCHARD, Dany COCQUET, Véronique THONNELIER

Membres Absents : Jean-Luc SIMMONNEAU, Roger GOINEAU, CERCEAU Magalie, Françoise ALAITRU, Ninon LACOLLEY
Ninon LACOLLEY donne pouvoir à Brigitte ROGET, Françoise ALAITRU donne pouvoir à Philippe GEANT,
BLANCHARD Yannick est élu secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

164-19 Motion pour le maintien du service postal

Suite à un courrier et aux propositions formulées par les responsables de la Poste,

Considérant la menace qui pèse sur la présence postale de notre commune,

Considérant qu'il est vital pour une commune rurale de maintenir en l'état sinon d'améliorer le service rendu à la population par la Poste,

Considérant qu'une réduction du service public va à l'encontre des nouvelles dispositions en matière d'aménagement du territoire et du désenclavement des communes rurales,

Considérant la demande pressante de la population,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- demande le maintien du bureau postal à Nalliers tel qu'actuellement et le renforcement de celui-ci par une amplitude d'ouverture plus importante et ce sur 52 semaines par an.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .
Ont signé au registre tous les membres.
Pour extrait conforme ,
Le Maire ,
André Boulot

 